

Résidence BLUE DOCK 2

1 rue Ampère
à VANNES (56)

ICADE PROMOTION - Blue Dock - Illustration extérieure



NOTICE TECHNIQUE SOMMAIRE Bâtiments A, B, E, F

Maître d'ouvrage

SNC IP1R
Représentée par ICADE PROMOTION
6 place de la Libération
56000 VANNES



Version 1 / 02 février 2021

La Résidence BLUE DOCK s'inscrit dans un site exceptionnel face à la promenade de la Rabine donnant sur la Marle, au cœur de Vannes.

Pour offrir aux logements un maximum de vues sur ce grand paysage, les 8 bâtiments du programme immobilier s'implantent en quinconce dans un environnement verdoyant.

Ces décalages permettent de créer une grande place sur laquelle des commerces viennent s'ouvrir et d'ancrer le projet dans la ville. Ce parvis offre un espace en surplomb de l'espace public, propice aux pauses à mi-parcours entre le centre de Vannes et l'embouchure du Golfe.

Cette position privilégiée face au canal se matérialise à travers l'architecture résolument ouverte, de généreux espaces extérieurs prolongent les logements et prennent la forme de jardins, terrasses, loggias, balcons ou de jardins d'hiver.

La Résidence « BLUE DOCK » est un programme immobilier aux lignes résolument contemporaines, il a été conçu par l'agence d'architecture D&A et répondra aux exigences de la certification NF HABITAT et de la Règlementation Thermique 2012.

TERRASSEMENTS GENERAUX

- Fouille en pleine masse pour terrassement préparatoire des plates-formes (bâtiment sur sous-sol) suivant nature du sol, sondages effectués par le bureau d'études géotechniques, et avis du bureau de contrôle technique.
- Fouilles pour terrassements complémentaires et encaissement des fondations.
- Mise en remblais partielle le cas échéant.
- Chargement et enlèvement des terres excédentaires en décharge publique.

FONDATEMENTS – GROS-OEUVRE

➤ Infrastructure :

- Fondations par puits ou fondations de type superficiel par semelles filantes et/ou isolées selon étude de sol et préconisations du géotechnicien, et selon calculs de structure et avis du bureau de contrôle.
- Réalisation des murs périphériques de l'infrastructure en béton Armé, réalisé en prémur ou « coulé en place », suivant étude de sol, préconisations du géotechnicien et du bureau d'étude structure.
- Dalle portée en Béton Armé finition surfacé pour le parking en sous-sol, réalisation d'un cuvelage, si nécessaire, suivant les demandes et préconisations des bureaux d'études et du bureau de contrôle.
- Rampe d'accès au parking en béton ou en enrobé

N.B. :

- 1) L'ensemble des locaux non habitables correspondent à des murs de 2^{ème} catégorie au sens du DTU 20.1. Ils pourront donc comporter des infiltrations limitées ou de légers passages d'eau tels que définis à l'article 3.1 du DTU 14.1. De plus, les eaux de drainage du sous-sol étant relevées par un groupe de pompe électrique, il ne s'agit donc pas d'un risque zéro au regard du critère d'inondabilité partielle de ces locaux (panne des pompes, coupure de courant, vandalisme, modification des circulations hydrauliques souterraines, intempéries exceptionnelles, etc.).

Dans un premier temps, le maître d'ouvrage prendra les mesures qui lui paraissent utiles après ouverture des fouilles et suite aux conseils du géotechnicien et du contrôleur technique. Exemple :

- décompression sous dallage pour éviter son soulèvement,
- système de double pompe avec alarme + renvoi auprès du gardien ou d'une Société de maintenance,
- tapis drainant,
- etc.

Dans un deuxième temps, il appartiendra à la copropriété d'être vigilante sur le "suivi" de cet équipement. Exemple :

- contrat d'entretien amélioré avec mesure des durées de fonctionnement,
- contrôle des infiltrations dans les limites permises par le DTU,
- etc.

- 2) La dimension des stationnements est celle figurée sur les plans, il n'est pas convenu d'appliquer la NF P 91.120.
- 3) Les réseaux d'évacuation (EP, EU) et d'alimentation (réseaux divers) pourront traverser l'emprise de certains stationnements (sujétion de passage acceptée par l'acquéreur).

➤ **Superstructure :**

- La structure principale du sous-sol et des étages est en béton armé :
 - Voiles porteurs en béton banché armé – épaisseur et ferrailage selon étude du bureau de structures et avis du bureau de contrôle.
 - Murs de façades et de refends réalisés en béton banché armé, ou en maçonneries d'agglomérés de ciment.
 - Murs séparatifs entre les locaux privatifs contigus, et entre locaux privatifs et circulations communes horizontales réalisés en béton banché armé épaisseur 18 cm minimum, ou en cloisons Placostyl type SAD 180 sur double ossature, localisation selon plans.
 - Poteaux et poutres en béton armé, dimensionnement selon étude du bureau de structures et avis du bureau de contrôle.
 - Planchers en dalles béton de 0,20 m d'épaisseur minimum ou en prédalles (sauf planchers sous terrasses, balcons, jardins d'hiver et locaux techniques, épaisseur 15cm minimum).
 - Plancher bas Rez-de-chaussée et plancher bas R+1 du bâtiment D 0,23 m d'épaisseur minimum avec isolation en sous-face sous les parties habitables : en isolation de type projeté ou autres, épaisseur selon étude thermique.
- Escaliers et cages d'ascenseur en béton armé.
- Eléments divers selon nécessité : acrotères, relevés, becquets, linteaux, chaînage, raidisseurs, etc...
- Murs béton en façades : aspect de finition suivant choix de l'architecte et application d'une peinture, lasure ou enduit en façades, teintes et calepinage selon le projet de l'architecte.
- Habillage partiel des murs en façades et des surfaces annexes extérieures des logements par des ensembles métalliques décoratif, formant des cadres et des lignes architecturales sur les façades de la Résidence. Localisation : suivant plans des façades et projet architectural de l'équipe de conception.

Peinture de type Pliolite ou similaire en sous face des balcons, loggias et jardin d'hiver et certains débords de dalles.

TOITURE - ETANCHEITE

- Toiture-terrasse en dalle de béton armé avec complexe d'étanchéité bicouche de type élastomère y compris relevés, associant pare-vapeur, isolation thermique épaisseur selon préconisations du bureau d'étude thermique.
Finition des terrasses-inaccessibles :
 - Par complexe d'étanchéité végétalisé ou protection par gravillons, pour les bâtiments C, D et G.
 - Par un système végétalisé de type Sopranature pour les bâtiments A, B, E et F.
- Etanchéité de la dalle haute du sous-sol (située hors emprise du bâtiment) : par complexe d'étanchéité bicouche de type élastomère y compris relevés, ou par asphalte, finition par aménagements paysagers suivant projet de l'architecte.
- Pour les zones traitées en espace vert au RDC, localisation selon plans : protection de l'étanchéité par mise en place de terre végétale.

- Terrasses privatives en toiture des bâtiments : isolant posé sur dalle béton + étanchéité par complexe d'étanchéité bicouche de type élastomère y compris relevés. Protection par dalles céramique ou béton posées sur plots PVC (localisation selon plans).
- Terrasses privatives et jardin d'hiver des logements en étages, situés au-dessus de logements et locaux chauffés : isolant posé sur dalle béton + étanchéité par complexe d'étanchéité bicouche de type élastomère y compris relevés. Protection par dalles céramique ou béton posées sur plots PVC (localisation selon plans).
- Accessoires selon nécessité : relevés, prise d'eau, lanterneaux d'accès formant par ailleurs désenfumage, joint de dilatation, ressaut, etc...
- Récupération des eaux pluviales par descentes en zinc, en PVC ou aluminium et/ou par barbacanes pour les chutes extérieures, en PVC pour les chutes intérieures (dans les gaines techniques situées dans les logements ou les parties communes).
- Finition sol des loggias, jardin d'hivers et balcons (non étanché) : dalles céramiques ou dalles béton posées sur plots PVC sur dalle béton (selon plans).

MENUISERIES EXTERIEURES - FERMETURES

➤ **Menuiseries extérieures des parties privatives :**

- Fenêtres et portes-fenêtres coulissantes, ouvrants à la française ou fixe selon plans : en aluminium laqué (coloris au choix de l'architecte) à rupture de pont thermique, de type K Line ou équivalent.
- Double vitrage isolant TBE (très basse émissivité) selon étude thermique, sur l'ensemble des baies et utilisation de profil à rupture thermique.
- Vitrage granité ou opalescent pour les menuiseries situées dans les salles de bains et salles d'eau (localisation selon plans).
- Classement selon préconisations de la marque NF HABITAT et suivant l'étude réalisé par le BET Acoustique, avec respect de la réglementation acoustique.

➤ **Occultations :**

- Volets roulants en PVC ou aluminium sur l'ensemble des baies, sauf celles des salles de bains et salles d'eau.
- Pour les appartements de type 3, 4,5 et 6 : dans les séjours et cuisine des coffres de volet roulant intégrés dans la façade du bâtiment en linteaux (sauf pour fenêtres en étage ne donnant pas sur une annexe privatives), pour toutes les autres pièces munies d'occultation coffres PVC monobloc en saillie intérieur.
- Pour les appartements de type 1 et 2 : coffres PVC monobloc en saillie intérieur dans les pièces munies d'occultations.
- Manœuvre électrique domotisée à commande filaire individuelle par inverseur pour tous les volets roulants pour l'ensemble des logements.

➤ **Fermeture des jardins d'hiver :**

Fermeture des espaces dénommés Jardin d'hiver par des panneaux de verre sécurit coulissant toute hauteur, qui préservent une vue panoramique sur l'extérieur. Ouverture des panneaux par un système de coulissants (ou équivalent), qui permet de ranger les panneaux vitrés sur un ou deux côtés pour bénéficier d'une ouverture optimum sur l'extérieur. Détails de réalisation selon choix de l'architecte. Localisation : suivant plans.

➤ **Ensembles menuisés des halls d'entrée** selon plans et dossier de décoration de l'architecte : portes en aluminium laqué avec remplissage en verre feuilleté, système de condamnation électrique par ventouse électromagnétique et poignée de tirage par bâton de maréchal sur la face extérieure. Ferme-porte à frein avec bras à coulisse.

Accès aux halls d'entrées commandés par vidéophone couleur et lecteur de badge de type VIGIK, ou équivalent.

PLATRERIE – CLOISONS - DOUBLAGES

- Isolation thermique intérieure des murs de façades par un isolant de type Doublissimo ou équivalent (polystyrène à résistance thermique élevée). Epaisseur et nature de l'isolant selon calculs thermiques et préconisation certification NF HABITAT.
- Isolation thermo-acoustique des murs donnant sur des locaux non-chauffés (type escalier, ascenseur, etc. ...) Epaisseur et nature de l'isolant selon calculs thermiques et préconisation certification NF HABITAT.
- Cloisons de distribution (autres que les murs porteurs et les gaines palières) de type Placostil de 7 cm d'épaisseur associant ossature métallique, plaques de plâtre BA13 de chez Placoplâtre (ou équivalent) et isolation en fibre minérale.
- Gains techniques : traitement acoustique selon préconisations de la certification NF HABITAT et selon avis du bureau de contrôle.
- Faux-plafond décoratif dans les parties communes à rez-de-chaussée, avec renforcement acoustique selon les besoins de la réglementation en vigueur et les exigences de la certification NF HABITAT - Calepinage le projet de décoration de l'architecte.
- Faux-plafond en BA13 dans les salles de bains et salle d'eau avec spots encastrés (hauteur sous plafond de 220 cm minimum, hors passage de soffites).

N.B. :

- 1) Certains séparatifs entre appartement (hors trame) ou entre logements et circulations communes pourront être traités en plaque de plâtre sur ossature métallique double + fibre minérale intérieure (type SAD Placostil épaisseur selon certification NF HABITAT).
- 2) Faux-plafond ou soffites en B.A. 13 dans certains dégagements et certaines pièces des logements, pour permettre notamment le dévoiement des gaines. Dans ces cas, la hauteur sous plafond sera en fonction de la hauteur de l'élément technique.

MENUISERIES INTERIEURES

➤ **Portes palières des appartements :**

- Porte à âme pleine anti-effraction, constituée d'une âme composite, parement stratifié aux 2 faces, coloris selon projet de décoration de l'architecte.
- Serrure de sûreté A2P* avec 5 points de fermeture, canon et barillet type européen débrayable, (livrés avec une carte de propriété).
- Huisserie métallique ou huisserie bois, avec accessoires d'étanchéité (joint périphérique isophonique et seuil à la suisse).

- - Traitement acoustique des portes palières selon les exigences de la certification NF HABITAT et avis du bureau de contrôle.
 - Béquillage de type MUZE de chez VACHETTE ou équivalent, finition chromée velours.
- **Portes de distribution intérieure :**
- Porte alvéolaire porte décorative de type ICE de chez KEYOR – ESCALE « matricé », avec "design" d'aspect contemporain réalisé par gravage de type rainure sur la porte. Finition en peinture blanche.
 - Ensemble béquillage en plaque ou rosace, de type MUZE de chez VACHETTE ou équivalent, finition chromée velours.
 - Toutes les portes intérieures sont équipées d'une serrure à mortaiser, à bec de cane pour les séjours, celliers, rangements, dégagements et cuisines fermées, à condamnation pour les WC, salles de bains et salles d'eau, et à clef pour les chambres.
 - Butées de portes posées au sol ou en plinthe pour les portes ouvrant à 90° le long d'une cloison (sauf impossibilité due à la configuration du logement et à la réglementation handicapés).
 - Localisation des portes intérieures : selon plans.
- **Placards :**
- Portes des placards : référence « KENDOORS de chez SOGAL, ou équivalent, avec montant First laqué blanc, en panneaux épaisseur 10 mm finition mélaminé structuré blanc ; avec rails hauts et bas laqué blanc.
 - Porte de placard coulissante avec façade Miroir Argent (M1) cps film de sécurité dans les entrées (une par logement, quand elle existe) ; montant coloris laqué gris, avec rails hauts et bas laqué gris.
N.B. : - Ouverture coulissante si longueur du placard $\geq 0,80\text{m}$ et pivotante si longueur $< 0,80$.
- **Aménagement des placards :**
- Aménagement de l'ensemble des placards, par une tablette chapelière en hauteur et une barre penderie en acier laqué pour les largeurs supérieures à 1,00m.
En complément pour les placards situés dans les chambres, et si la longueur du placard est supérieure à 1 ml. Il sera prévu un rang latéral d'étagères (3 sur la hauteur, largeur 0,50 m).
- **Autres menuiseries intérieures :**
- Portes de circulation situées dans les parties communes et portes des locaux techniques : huisseries métalliques, âme pleine épaisseur 40 mm, pré-peintes, équipées de ferme-porte, degré coupe-feu ou pare-flamme selon réglementation en vigueur et avis du bureau de contrôle.
 - Plinthes en medium ou en bois peintes dans les circulations horizontales communes du rez-de-chaussée et des étages selon projet de décoration de l'architecte. Plinthes dito dans les escaliers sur la hauteur du rez-de-chaussée au 1^{er} étage.
 - Façade des gaines techniques palières des circulations d'étages composée d'un ensemble de portes pour chacun des concessionnaires, avec bâti dormant en bois et vantaux ouvrants par portes isoplanes ou pleines en panneaux de fibre bois ou médium à peindre
 - Signalisation (numéro porte palière) selon projet de décoration de l'architecte.

- Ensembles de boîtes aux lettres aux normes de la poste de chez RENZ ou équivalent dans les halls d'entrée, habillage complémentaire selon projet de décoration de l'architecte.

SERRURERIE

- Garde-corps décoratif sur balcons, loggias, jardin d'hiver et terrasses selon plans de façades et détails de l'architecte, vitrée ou à barreaudage métallique selon choix de l'architecte.
- Séparatif de balcons, loggias, jardin d'hiver et terrasses en verre ou polycarbonate opalescent, ou en remplissage aluminium dans cadre métallique laqué ou autre selon détails de l'architecte (hauteur 1,80 m minimum). Localisation selon plans.
- Garde-corps technique, suivant réglementation, en toitures des bâtiments et selon choix de l'architecte.
- Porte automatique basculante télécommandée pour accès aux stationnements du sous-sol de la résidence en acier et remplissage en tôle, barreaudage ou grillage : suivant demande des bureaux d'étude et du bureau de contrôle. Un boîtier de télécommande par emplacement de stationnement et 3 émetteurs pour le syndic.
- Main courante en tube rond ou en fer plat peint dans les cages d'escaliers.
- Grilles de ventilation en sous-sol et/ou façades pour la ventilation du sous-sol.
- Ensemble de clôtures et de portillons pour les accès entre les bâtiments et pour la délimitation des jardin privatifs en cour d'îlot.
- Autres grilles de ventilation selon nécessité (ventilation haute et basse des colonnes montantes gaz, des locaux poubelles, ...) et selon demande du bureau de contrôle.

REVETEMENTS DE SOLS

➤ PARTIES PRIVATIVES

Pour les logements de type T3, T4, T5 et T6 :

- Dans les cuisines, salles de bains, salles d'eau, WC et celliers/buanderie : carrelage en 45x45 et 60x60 de type Islande, Infinity ou Villa de chez **ARTE ONE** ou équivalent sur sous-couche résiliente ou sur chape acoustique, plinthes assorties (à bord arrondi ou coupé dans le carreau selon les modèles proposés).
- Dans les entrées, séjours et dégagements : parquet flottant en lames contrecollées, de type ECOFOREST COUNTRY en chêne de chez BERRY ALLOC ou équivalent sur sous-couche résiliente. Plinthes blanches.
- Dans les chambres, dressing et rangements des logements : Revêtement stratifié flottant de type FIRSTLINE PRO de chez BERRY ALLOC ou équivalent sur sous-couche. Plinthes blanches.
- Revêtement de sols dans les placards: de même nature que la pièce attenante ou socle réalisé en mélaminé blanc.
- Barre de seuil ou profil de jonction à chaque changement de nature de revêtement de sols et à chaque changement de pièce.

Pour les logements de type T1 et T2 :

- Dans les cuisines, salles de bains, salles d'eau, WC et celliers/buanderie : carrelage dans la gamme ICADE INSPIRATION : type 60*60 NATURE de chez ARTE ONE ou équivalent sur sous-couche résiliente ou sur chape acoustique, plinthes assorties (à bord arrondi ou coupé dans le carreau selon les modèles proposés).
- Dans les entrées, séjours et dégagements : Revêtement stratifié flottant de type FIRSTLINE PRO de chez BERRY ALLOC ou équivalent sur sous-couche résiliente. Plinthes blanches.
- Dans les chambres, dressing : Revêtement stratifié flottant de type FIRSTLINE PRO de chez BERRY ALLOC ou équivalent sur sous-couche. Plinthes blanches.
- Revêtement de sols dans les placards: de même nature que la pièce attenante ou socle réalisé en mélaminé blanc.
- Barre de seuil ou profil de jonction à chaque changement de nature de revêtement de sols et à chaque changement de pièce.

➤ **PARTIES COMMUNES**

- Halls d'entrée de la résidence : carrelage en grès cérame 30 x 60 de chez **PORCELANOSA** gamme URBATEK ou STONKER, ou équivalent. Plinthes assorties ou plinthes en médium peint, avec tapis-brosse à l'entrée. Calepinage et finitions selon projet de décoration de l'architecte.
- Circulation horizontale à Rez-de-Chaussée : carrelage en grès cérame dito halls d'entrée.
- Circulation horizontale des étages : moquette tuftée U3P3 de type BALSAN ou équivalent, selon projet de décoration de l'architecte.
- Cages d'escaliers intérieures à l'immeuble: revêtement en PVC compris nez-de-marche antidérapant du rez-de-chaussée au 1^{er} étage. Peinture anti-poussière sur marches et contremarches du 1^{er} étage au dernier étage.
- Local entretien/ménage : carrelage en grès cérame de type GRANITOGRES ou équivalent, plinthes assorties.
- Locaux vélos, autres locaux (locaux communs ou techniques situés à rez-de-chaussée ou dans les étages) : finition brute de béton
- Locaux techniques situés dans le sous-sol : finition brute de béton
- Sas et palier d'ascenseurs dans le sous-sol : finition brute de béton.
- Circulation véhicules et circulation piéton dans le sous-sol : finition brute de béton

PEINTURE – REVETEMENT MURAL

➤ PARTIES PRIVATIVES

○ Peinture :

Sur enduit pelliculaire pour les surfaces en béton (plafond et murs béton), et après préparation des supports (doublage des murs de façades, cloisons Placostil, faux-plafond, soffites, ...) :

- Plafonds : peinture blanche mate finition B.
- Murs : peinture blanche mate veloutée finition B.
Faïence murale pour les salles de bain et salles d'eau suivant description ci-dessous.

○ Faïence :

- Salles de bains : faïence murale 20x60cm ; 30x60cm ou 20x30cm, références aux choix dans la gamme ICADE INSPIRATION : type JULIA de chez ARTE ONE, ou équivalent : toute hauteur du sol au faux-plafond en périphérie de la baignoire (compris tablier de la baignoire), et sur le mur d'appui de chaque côté du meuble vasque.
- Salles d'eau : faïence murale 20x60cm ; 30x60cm ou 20x25cm, références aux choix dans la gamme ICADE INSPIRATION : type JULIA de chez ARTE ONE, ou équivalent : toute hauteur du sol au faux-plafond en périphérie du bac à douche, et sur le mur d'appui de chaque côté du meuble vasque.

➤ PARTIES COMMUNES

○ Circulations des étages et du rez-de-chaussée :

- Plafonds : peinture blanche (faux-plafond partiel selon nécessité technique et acoustique).
- Murs : peinture et revêtement mural, selon projet de décoration de l'architecte.

○ Halls d'entrée :

- Plafond : peinture sur faux plafonds décoratif.
- Murs : peinture ou revêtement mural, panneaux d'habillage en bois et miroir : localisation et nature des revêtements selon projet de décoration de l'architecte.

○ Local entretien, locaux poubelles, locaux vélos :

- Plafonds : peinture blanche mat sur béton ou isolant si le local est situé sous les logements.
- Murs : peinture de propreté

○ Parkings en sous-sols :

- Délimitation des cheminements piétons et des places de parking par bande peinte. Numérotation des parkings.
- Sas piétons : mur en peinture de propreté ou enduit projeté blanc type gouttelette.

○ Cages d'escaliers (hors escalier extérieurs) du sous-sol au dernier étage :

Murs et plafonds : peinture de propreté ou enduit projeté blanc type gouttelette.

CHAUFFAGE – D’EAU CHAUDE SANITAIRE

➤ **Logements collectifs : avec chaufferie collective**

- Production d'eau chaude par chaufferies collectives gaz comprenant un ensemble de chaudière mural et de ballons de stockage, sur ventouse extérieure, ou sur conduit d'évacuation des gaz brûlés en Gaines Techniques. Réseaux de circulation d'eau chaude dans les gaines techniques des logements et des parties communes entre chaufferie et MTA.
- Module Thermique d'appartement (MTA) dans les logements, localisation suivant plan, pour distribution de l'eau chaude sanitaire et du chauffage à l'intérieur des logements.
- Compteurs individuels de calories (incluant le chauffage et l'eau chaude sanitaire), pour **facturation individualisée** et suivi des consommations, conformément à la réglementation thermique 2012.

- **Radiateurs :**
- Radiateurs à eau chaude en acier type THEMA de chez HM, ou équivalent, façade blanche, dans toutes les pièces nécessitant un corps de chauffe (hors Sdb et Sde).
- Nombre et puissance des radiateurs suivant étude thermique.
- Radiateur sèche-serviettes mixte type DORIS chez ATLANTIC, ou équivalent, dans les salles de bains et salles d'eau.
- Régulation **individuelle** du chauffage par thermostat avec programmation journalière.

VENTILATION

- Une ventilation permanente de type Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC) est assurée dans chaque appartement. Celle-ci fonctionne par extraction mécanique de l'air vicié dans les cuisines, W.C, celliers, salles de bains et/ou salles d'eau ; l'arrivée d'air neuf s'effectuant dans les séjours et chambres par l'intermédiaire de grilles d'entrée d'air en façades des logements.

N.B. : Les entrées d'air sont intégrées aux menuiseries ou dans les coffres de volets roulants et respectent l'isolement acoustique requis, et les préconisations du Label NF HABITAT.

- Un extracteur sera mis en place en toiture terrasse de chaque bâtiment. Il est accessible par lanterneau d'accès en toiture depuis le palier du dernier étage.
- Ventilation mécanisée du sous-sol par des groupes d'extraction avec moteurs installés dans des conduits cheminant dans l'immeuble jusqu'aux toitures. Cette ventilation se fait par des grilles de ventilation hautes et basses dans le sous-sol selon préconisations et avis du bureau de contrôle ; La ventilation mécanisée du sous-sol fonctionnera en continu.

PLOMBERIE - SANITAIRE

○ Cuisine :

Meuble évier avec 1 cuve inox 18/10 et un meuble sous évier en mélaminé blanc type PROGRES de chez NEOVA, ou équivalent. Localisation : logements T₁ et T₂.

Pour les logements T₃, T₄, T₅ et T₆ : attentes Eau Chaude, Eau Froide et évacuation pour raccordement d'un futur évier.

Nota pour les logements T₃, T₄, T₅ et T₆ : Conformément aux critères exigés par la certification NF HABITAT, l'acquéreur devra sous un délai de deux mois à compter de la date de livraison de son logement, mettre en place une cuisine équipée d'un point d'eau avec le revêtement d'étanchéité en crédence du plan de travail sur une hauteur minimum de 0.60 m et au minimum en pourtour de celui-ci.

○ W.C. :

Cuvette suspendue fixée sur bâti support, dont le réservoir attenant est dissimulé dans un coffre en plaque de plâtre. Abattant en PVC blanc rigide.

○ Salle de bain :

- Baignoire acrylique avec robinetterie Mitigeur thermostatique BAIN/DOUCHE type Grohtherm 800 de chez **GROHE** ou équivalent, compris flexible double accrochage sur support mural.
- Meuble de salle de bain avec vasque intégrée, miroir et meuble bas avec deux tiroirs, emplacement suivant plan. Largeur : 70 cm pour les simples vasques, 130 cm pour les doubles-vasques. Robinetterie : mitigeur de type Bauedger de chez **GROHE**, ou équivalent.

○ Salle d'eau :

- Receveur de douche en céramique ou acrylique blanche dimensions et localisation selon plans. Robinetterie : robinetterie Mitigeur Thermostatique Douche de type Grohtherm 800 de chez **GROHE** ou équivalent, avec douchette 2 jets et flexible sur barre de douche de chez GROHE.
- Meuble de salle d'eau avec vasque intégrée, miroir et meuble bas avec deux tiroirs, emplacement suivant plan. Largeur : 70 cm pour les simples vasques. Robinetterie : mitigeur de type Bauedger de chez **GROHE**, ou équivalent.
- Pare-douche en verre et montant en aluminium, type Concerto ou Mezzo de chez ALTERNA, ou équivalent.

○ Alimentation en eau froide

- Manchettes en attente pour pose ultérieure de compteurs, en gaine palière à raison d'une attente par logement. Fourniture et pose des compteurs individuels à la charge des acquéreurs (selon cahier des charges de la ville de VANNES ou de son délégataire, la facturation de la pose du compteur d'eau et l'accès au réseau sont à la charge de l'acquéreur).

- Pose d'un compteur divisionnaire pour les locaux collectifs.
- Distribution générale en plafond du sous-sol, branchement de chaque logement avec cheminement intégré au plancher à partir d'une gaine verticale sur palier d'étage.
- Réseaux Eaux Pluviales / Eaux Usées
 - Chutes pour les Eaux Usées en PVC dans les gaines techniques situées à l'intérieur des logements.
 - Collecteurs pour récupérations des eaux pluviales et des eaux usées en P.V.C, situés en plafond du sous-sol et en fond des boxes et des parkings pour raccordement aux réseaux extérieurs.

 - Raccordement sur les regards en attente en limite de propriété selon spécifications de la Ville de VANNES et des concessionnaires.

ELECTRICITE – COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES

➤ **Equipement des logements en courants forts**

- Installation conforme aux recommandations PROMOTELEC et à la norme C15100.
- Appareillage électrique dans les logements : type ODACE de chez SCHNEIDER, ou équivalent.
- Tableau d'abonné dans coffret technique avec portillon métallique, ou sur goulotte dans placard dédié, emplacement suivant plans (GTL).
- Equipements particuliers :
 - installation de détecteurs de fumée à piles dans les logements dans le cadre de la prévention des incendies domestiques.
 - spots encastrés dans un faux-plafond pour l'éclairage des salles de bains et salles d'eau. Point lumineux en plafond des autres pièces par douille DCL.

➤ **Equipement des logements en courant faible**

- Télévision : 1 prise TV + FM dans le séjour - 1 prise TV dans la chambre principale.
- Téléphone/internet : 1 prise de type RJ45 dans le séjour, dans l'ensemble des chambres et dans la cuisine. Installation d'un kit UNO de chez CASANOVA (ou équivalent) grade 1, pour raccordement de la box internet.
- Combiné visiophone LCD couleur dans chaque logement en liaison avec le portier électronique permettant l'ouverture de la porte du hall depuis le logement.
- **Equipement domotique** des appartements, pour vous simplifier la vie au quotidien, gagner en confort et sécurité et réaliser des économies d'énergie. Le système imaginé intègre des solutions innovantes en termes de fonctionnalités. Grâce à une interface simple et intuitive vous pouvez avec un smartphone ou une tablette, actionner et piloter la gestion et le fonctionnement des commandes de chauffage et volets roulants en étant chez vous ou à l'extérieur de votre logement.

➤ **Équipement des annexes privatives**

- Eclairage extérieur et prise étanche : 1 ensemble par logement.
Localisation : terrasse privative, loggia, jardin d'hiver ou balcon.

➤ **Équipement des parties communes**

- Halls d'entrée : Eclairage par appliques décoratives ou spots dans faux plafond sur détecteurs de présence selon projet de décoration de l'architecte.
- Cages d'escaliers : Eclairage par hublots en applique sur minuterie ou sur détecteur de présence.
- Circulations horizontales du rez-de-chaussée au dernier niveau : éclairage par plafonnier ou appliques décoratives ou spots encastrés sur détecteur de présence selon projet de décoration de l'architecte.
- Sous-sol : Eclairage des circulations des parkings par tubes néons sur détecteurs de présences. Niveau d'éclairement selon réglementation handicapés.
- Une prise de courant par palier pour le nettoyage des parties communes.

➤ **Distributions principales**

- Distribution du courant fort par colonne montante en gaine palière, chaque logement y étant raccordé par une dérivation d'abonné.
- Raccordement de la télévision sur le réseau interne de la résidence muni d'une ou plusieurs antennes hertziennes collectives, ou sur le réseau Fibre.
- Dispositions pour raccordement ultérieur par la copropriété à la fibre optique selon réglementation en vigueur.

ASCENSEURS

Ascenseurs électriques avec machinerie en gaine, équipés de téléalarme.

Sol en carrelage identique au hall d'entrée ou sol minéral coulé et décoration intérieure avec miroir, barre d'appui, et panneaux stratifiés.

Localisation : un ascenseur par bâtiment collectif, desservant l'ensemble des étages et le sous-sol.

TRAITEMENT DES ABORDS

- L'ensemble des extérieurs fera l'objet d'une étude et d'un traitement soigné par un paysagiste pour une insertion harmonieuse dans le site et création d'une ambiance intime et qualitative, dans l'esprit du lieu.
- **Aménagement au-dessus du parking souterrain :**

Étanchéité de la dalle haute du sous-sol (située hors emprise du bâtiment) : par complexe d'étanchéité bicouche de type élastomère y compris relevés, ou par asphalte, finition par aménagements paysagers, et mise en place de terre végétale pour les espaces vert suivant projet de l'architecte.

Pour les espaces en dehors de l'emprise du sous-sol, plantations en pleine terre d'essences diverses : arbres de moyenne tige, arbustes, massifs, graminées, floraisons alternées, ... suivant le projet d'aménagements paysagers de l'architecte et de son paysagiste.

Pour les marques commerciales indiquées dans l'ensemble des articles de la notice :

Sauf stipulation contraire les marques éventuelles (de matériau, matériel ou équipement) figurées dans le présent document n'y sont indiquées qu'à titre indicatif, de manière à définir le niveau de qualité fonctionnel, technique et esthétique recherché.

Il pourra naturellement être utilisé d'autres références, d'où la mention "ou similaire" ou "ou équivalent" dans la présente notice.